# Règlement du concours de dessins
# « JE DESSINE NOËL »

La commune de Spay organise un concours de dessins de Noël, ouvert aux enfants de Spay ou scolarisés à Spay, jusqu'à 10 ans.
Les dessins gagnants seront exposés à la Mairie et publiés sur le site internet et sur le facebook de la Commune.

## Participants :

Tous les enfants de Spay ou scolarisés à Spay, jusqu'à 10 ans inclus sont invités librement à participer à ce concours de dessins.
Les enfants seront ensuite classés en 3 catégories, à savoir :

- Enfants âgés jusqu'à 4 ans
- Enfants âgés de 5 à 7 ans
- Enfants âgés de 8 à 10 ans

## Date du concours :

Le concours débutera le lundi 2 décembre et finira le samedi 14 décembre 2024.
Les enfants devront déposés leurs dessins dans la boîte aux lettres du Père Noël située dans le centre bourg, rue Edouard Moriceau, Spay.

## Conception du dessin :

Les enfants devront produire un dessin répondant au sujet du concours « Je dessine Noël ».
Les dessins seront proposés sur une feuille de format maximum de 29.7 x42 cm.
Les dessins devront être réalisés exclusivement par l'enfant candidat.
Le dessin ne devra être ni recopié, ni décalqué sur des images existantes.
Chaque enfant sera limité à une seule participation.

Les enfants pourront laisser libre cours à leur imagination ! Ils peuvent utiliser des crayons de couleurs, des feutres, de la peinture, des collages, des paillettes, des plumes, des feuilles...

ATTENTION : les enfants devront noter – ou se faire aider d'un adulte – leur nom, prénom, âge et adresse, numéro de téléphone au dos du dessin, de façon lisible.

## Droit à l'image :

Lors de la transmission de leur dessin à la commune en vue de participer à ce concours, les enfants et leurs parents ou responsables légaux acceptent de céder tous leurs droits de propriété intellectuelle.

La Mairie de Spay est libre de disposer du dessin fourni et de procéder à sa numérisation en vue de le publier sur le site et le Facebook de la commune.

## **Remise des Prix :**

Le jury qui examinera les dessins sera composé d'élus et de représentants du Conseil Municipal Jeunes.
Le jury désignera un gagnant par catégorie.
Un chèque cadeau de 15 euros de la Librairie Thuard (située 24, rue de l'étoile, Le Mans) sera remis aux trois gagnants.

Les gagnants seront contactés pour la remise des prix qui se fera en Mairie.

**La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.**

Faites-vous plaisir... MERCI LES ENFANTS !

Renseignements :
Mairie de Spay
Place du 8 mai 1945
72700 Spay
02 43 21 16 33
accueil@ville-spay.fr